



Ordonnance de télécom CRTC 2005-125

Ottawa, le 4 avril 2005

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande de révisions tarifaires suivante.
Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Saskatchewan Telecommunications	77	le 18 février 2005

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>